



## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

### Etaient présents :

Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, M. PYCK Dominique, Mme ARTHON Agnielle, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, M. LEONARD Dany, LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, , Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme STAWARZ Léa, Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique, Patrick PREMEL

### Pouvoirs : donnés en début de séance

M. Jean-Michel APARICIO donne pouvoir à M. Pascal REBEYROLLE  
M. Samir LAMOURI donne pouvoir à M. Dominique PYCK  
Mme Sandra DOISON donne pouvoir à Mme Agnielle ARTHON  
M. Xavier RENOU donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD  
Mme MWONGERA Emmanuelle donne pouvoir à M. LE BON Bernard  
M. DEIVASSAGAYAME Antoine donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
M. FOUQUE Bruno donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth  
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme AMEAO Ermelinda donne pouvoir à M. Patrick PREMEL  
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules  
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim (arrivé à 19h36)  
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed  
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine  
M. AOUDJ Karim donne pouvoir à M. BOISSIERE Michel

### Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 20/04/2026
- Date d'affichage : 17/04/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 30
- Nombre de pouvoirs : 14 en début de séance, puis 13 à partir de 19H36
- Nombre d'absents : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2026-043 : Désignation du représentant de la CCHVO à la Commission Consultative de Transition Energétique pour la croissance verte auprès du SMDEGTVO**

## Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 198,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO),

**Vu** les résultats du scrutin des élections municipales en vue de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires en date des 15 et 22 mars 2026,

**Vu** la délibération n° 2026-009 en date du 13 avril 2026 relative aux modalités de désignation des délégués au sein des syndicaux, des associations, des commissions, des organismes extérieurs, etc...,

**Considérant** le renouvellement des conseillers communautaires dont l'installation a eu lieu le 13 avril 2026,

**Considérant** la création d'une Commission Consultative de Transition Energétique pour la Croissance Verte, conformément à l'article 198 de la loi sur la Transition Energétique, au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO),

**Considérant** que cette commission est composée de 12 délégués du SMDEGTVO et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre présent sur le département, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat,

**Considérant** que l'objectif de cette commission est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données,

**Considérant** que cette commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI,

**Considérant** que chacun des EPCI dispose d'au moins un représentant,

**Considérant** qu'afin de faciliter la représentation de la collectivité à cette commission, il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant en cas d'empêchement du titulaire,

**Considérant** les propositions de candidatures suivantes :

- M. Olivier ANTY, délégué titulaire
- Mme GAULARD Christelle, déléguée suppléante

**Considérant** la décision, prise à l'unanimité, concernant le choix du scrutin, à savoir une désignation par un vote à scrutin public à main levée,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**Article 1 :** **RAPPELLE** que par délibération n° 2026-009 en date du 13 avril 2026, le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de désignation des délégués au sein des organismes extérieurs par un vote à scrutin public à main levée

**Article 2 :** **PROCLAME** après le bon déroulé des opérations de vote, pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein de la Commission Consultative de Transition Energétique créée par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité de Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) :

Titulaire	Nombre de voix obtenues	Suppléant <sup>(1)</sup>	Nombre de voix obtenues
Olivier ANTY	43	GAULARD Christelle	43

<sup>(1)</sup> Le suppléant ne siégeant qu'en cas d'indisponibilité du titulaire

**Article 3 :** **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

  
Catherine BORGNE  
Présidente



Martine LEGRAND  
Secrétaire de séance



29 AVR. 2026

Rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026

Affiché le : 29 AVR. 2026

Publié le : 29 AVR. 2026

Signé - par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).